



**PROCÈS-VERBAL
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VIMINES**

Nombre de conseillers :

En exercice 19
Présents 12
Votants 12

L'an deux mil vingt trois

Le 3 janvier à 20 Heures 30

le Conseil municipal de la commune de VIMINES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Corine Wolff, Maire

Date de convocation du Conseil municipal : 22 décembre 2022

Présents : Corine Wolff, Gérard Guggiari, Myriam Mitais, Jean-Philippe Quido, Jean-François Vellard, Dominique Sellem, Sandrine Berlioz, Armelle Benoit, Gaëlle Bernard-Peyre, Nicolas Champrond, Nelly Plassat, Céline Janin

Absents : Cyrielle Frison, Mathilde Jasserand, Jean-Christophe Denarié, Marie-Noëlle Coux, Sébastien Bleuse, Gabriel Buffle

Secrétaire : Sandrine Berlioz

Corine Wolff, Maire, présente ses vœux aux membres du conseil municipal.

Le procès-verbal du conseil municipal du 29 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

Sandrine Berlioz est nommée secrétaire de séance.

2023-01 : Budget 2022 - Décisions modificatives n°04

Suite à la rencontre avec les conseillers en décideurs publics locaux de la Trésorerie, il est demandé une régularisation comptable pour mettre en adéquation le budget avec la délibération d'affectation des résultats 2021.

De plus, suite à des changements comptables, il est nécessaire d'affecter 37 500.00 € au compte 62871 (chapitre 011) au lieu du chapitre 012 prévu au budget ; et d'ajouter 2 500.00 € sur le compte 739223 correspondant aux prélèvements FPIC de l'Etat sur les recettes de taxes.

La baisse des recettes d'investissement est compensée par la hausse des recettes de taxes d'aménagement liées à l'urbanisme. Le compte 10226 avait été budgété à 0.00 € pour éviter une perte de recettes, ces taxes étant assez fluctuantes en fonction de l'urbanisation de la Commune.

Quorum : 12

Vote Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

2023-02 : Acompte de subvention 2023 au Centre Communal d'Action Sociale de Vimines

Monsieur Gérard GUGGIARI, Adjoint au Maire, expose au conseil municipal que, sur l'année 2022, le budget communal a versé une subvention de 190 000 € au budget du C.C.A.S.

Dans l'attente du vote des budgets pour l'année 2023, il propose de verser un acompte de subvention d'un montant de 100 000 €.

Quorum : 12

Vote Pour : 12 Abstention : 0 Contre : 0

Le Maire,
Corine Wolff

